

3 ÉTAPES À RETENIR

- Varier ses déchets : les déchets bruns et les déchets verts, les déchets secs et les déchets humides.
- Surveiller l'humidité : le composteur doit être entreposé à l'ombre de préférence.
- Aérer les matières : remuer le tas une fois par mois.

LE BON MÉLANGE

Le compost doit être humide mais pas trop, il doit être également sec mais pas trop.

Attention à bien doser la matière sèche de la matière humide. Un compost ayant un bon taux d'humidité (40 à 60%) doit rester en forme quand on le serre dans sa main. Il est alors prêt à être utilisé.

LE COMPOSTAGE, QUE DES AVANTAGES

- Réduire la quantité de déchets présents dans la poubelle d'ordures ménagères
- Réduire les allers/retours à la déchèterie
- Produire du compost pour le jardinage



Compost mûré

EASY COMPOST, UNE APPLI POUR COMPOSTER FACILEMENT SES DÉCHETS

L'application **Easy compost** simplifie au maximum les informations. Grâce à des codes couleurs, même les débutants peuvent se lancer facilement dans l'aventure du compost. L'accueil est fractionné en quatre thématiques : les consignes de tri, le mode d'emploi, les trucs et astuces et la pesée.

IMPORTANT : les consignes de tri indiquent les matériaux et végétaux autorisés en fonction du composteur utilisé.

Le mode d'emploi en vidéo permet de passer en revue les étapes du compostage selon le contenant utilisé.

LIENS UTILES

sittomat.fr > Comment trier ? > Déchets organiques et compostage > Compostage individuel > Guide metropoletpm.fr > À votre service > Déchets

Compostage ► MODE D'EMPLOI



Document non-contractuel • © Photo : Olivier Pastor TPM - DR • Illustration : Adobe Stock • Impression : Sira • NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



RÉDUISONS NOS DÉCHETS AVEC LE COMPOSTAGE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 s'est donné comme objectif de « **lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire** ». Elle propose de renforcer les objectifs du programme national de prévention en **réduisant le taux des déchets ménagers**. Entre 2010 et 2020, le taux de déchets assimilés* par habitant n'a pas diminué, bien au contraire : il est passé de 7% à 10%.

(* Les déchets assimilés comprennent les ordures ménagères, les collectes de tri sélectif (papier-carton, plastique, verre), les bio-déchets ménagers et ceux des collectivités (cuisines collectives), les encombrants et les déchets collectés en pôles de valorisation (déchèteries).

Ensemble, nous pouvons lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire nos déchets ménagers. La Métropole et le SITTOMAT mettent à votre disposition des moyens pour composter vos déchets.

LE COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Il s'agit d'un système de bac. Il doit être placé à l'extérieur, de préférence dans une zone semi-ombragée, sur une surface plane et en contact direct avec la terre.

Ce processus naturel de décomposition vous permet de valoriser une partie de vos déchets. **En présence d'oxygène et d'eau, les matières organiques sont transformées en compost. Vous obtenez un humus de qualité directement utilisable dans votre jardin.**



LE COMPOSTEUR COLLECTIF

Il s'agit d'un système de trois bacs en bois.

L'installation de ce type de composteurs en pleine terre est recommandée car elle permet d'absorber les jus de décomposition. Toutefois, il est possible de les installer sur un sol non drainant (comme les pavés ou le goudron) en installant les bacs sur des palettes avec plusieurs couches de carton permettant d'absorber les coulures. **Le premier bac stocke la matière sèche, le deuxième récupère les apports des ménages et le troisième permet la maturation du compost.** Les apports de bio-déchets doivent être équilibrés avec de la matière sèche, constituée principalement de broyat de bois permettant le bon déroulement du processus en structurant le compost, en apportant du carbone et en absorbant l'humidité. Afin de favoriser la décomposition, les

déchets doivent également être découpés ou broyés. Enfin, le processus chimique nécessite de l'oxygène : l'aération du bac à l'aide d'une fourche ou d'une vis sans fin doit être réalisée régulièrement. Si ces principes sont respectés, le procédé de compostage n'engendre pas de nuisances (odeurs et animaux nuisibles) et permet l'obtention d'un produit de qualité avec un fort pouvoir fertilisant.



LE LOMBRICOMPOSTAGE

Ce système se présente généralement sous la forme d'un bac fermé constitué de plusieurs étages dans lesquels des vers de fumier digèrent les bios déchets. Leur capacité d'absorption remarquable (chaque vers digère l'équivalent de la moitié de son poids en déchets par jour) permet de transformer très rapidement les matières organiques en compost et en lombrithé, un engrais liquide très riche en nutriments.

Contrairement au compostage en bacs, cette technique ne nécessite pas d'aération et demande peu de matière sèche : l'apport ponctuel de cartons suffit à réguler l'humidité du milieu et favoriser une bonne décomposition. Enfin, l'obtention d'un produit de qualité nécessite un entretien à la portée de tous. La pratique régulière de gestes simples (un quart d'heure par semaine peut suffire) permet de limiter les nuisances et favorise une décomposition optimale.



Au-delà de ses bénéfiques environnements, cette démarche citoyenne permet aux ménages de produire un engrais organique naturel contribuant à enrichir les terres de leurs jardins et espaces verts, favorisant ainsi les projets de végétalisation en zone urbaine.

COMMENT FAIRE UN BON COMPOST

LA TECHNIQUE DE COMPOSTAGE

Le compostage est un processus biochimique de dégradation des matières organiques, en présence d'air, par des micro-organismes (bactéries) et macro-organismes (champignons, insectes, vers).

Son bon déroulement conduit à la production d'une matière riche en humus qui permet de fertiliser le sol. Si la pratique du compostage est à la portée de tous, elle repose toutefois sur certaines techniques et quelques gestes simples : elle suppose une surveillance et un entretien régulier. Une attention doit avant tout être portée aux types d'apports de matières organiques.

Quels déchets dans mon compost :

- les matières riches en azote (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, tontes de gazon, feuilles fraîches etc.) ;



- les matières brunes riches en carbone (marc de café, de thé, coquilles d'œufs écrasées, cartons, papier journal, bois de taille, feuilles sèches, fanes, paille, etc.).

Certains éléments sont à éviter (viandes, poissons, os, coquillages, sauces, agrumes en grande quantité, litière, huiles, matières synthétiques, mauvaises herbes, herbes à graines, résineux) pour différentes raisons : ils produisent de mauvaises odeurs, ralentissent le processus de compostage, attirent des animaux nuisibles ou ne se compostent pas (minéraux)...